

Regroupement académique, fusion des universités lilloises...
Un domaine réservé des présidences ?

PARLONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS !

unef
le syndicat étudiant

snesU.p

Sud
Solidaires
étudiant-e

Université
Lille1
la
cg
t
FERC
SUP

La Loi du 22 juillet 2013 impose un regroupement par académie des établissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

Ces regroupements peuvent prendre la forme de fusion, d'association ou de Communauté d'Universités et d'Établissement (CUE) et ne sont pas exclusifs entre eux !

Dans le Nord-Pas-De-Calais, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Lille Nord de France est devenu au 1er septembre 2013, la CUE provisoire chargé de rédiger les statuts de la CUE Lille Nord de France qui deviendrait le regroupement au sens de la loi du 22 Juillet. Quelques mois plus tard, en février 2014, les trois présidents de Lille1, Lille2 et Lille3 annonçaient à la presse la fusion des universités Lilloises.



Que se cache-t-il derrière la CUE, établissement chargé de la coopération académique en terme de politique de formation et de recherche ?

L'examen du projet de statuts de cette CUE met en évidence le choix de coller au plus près aux statuts d'un PRES pourtant décrié par tous, à savoir :

- une structure peu démocratique dont la seule instance se réunissant régulièrement (2 fois par mois), le bureau, non-imposé par la loi, comprend non seulement les membres universités, mais également des associés publics et la Fédération Universitaire Polytechnique de Lille, FUPL marque de la Catho Lille ;
- un projet qui réduit la représentation élue des personnels et étudiants au minimum prévu par la loi dans ses Conseils ;
- une superstructure qui par le jeu des transferts irréversibles de compétences va déposséder les universités membres de leur pouvoir de décision ;
- la politique de site de cette super-structure en matière de formation va imposer la refonte des formations à partir d'un « cadre national des diplômes » qui conduira au contraire à la territorialisation des diplômes et donc à la remise en cause de leur caractère national ;
- un regroupement qui entend mettre au pas les universitaires et aggraver la dépendance des universités à l'égard du monde socio-économique et des collectivités territoriales.



**Sur Lille, conformément à ce dogme
gouvernemental du « *big is beautiful* » :
C'EST LA FUSION OU RIEN !**

**Ce, À N'IMPORTE QUEL PRIX, et peu
importe LES CONSÉQUENCES SUR LES
PERSONNELS ET LES ÉTUDIANTS !**

Simultanément, l'appel à projet au titre des Plans d'Investissements d'Avenir (PIA) accélèrent le projet de restructuration métropolitain des universités lilloises. On a connu l'Université de Lille promise lors de l'appel à projet Campus, l'Université fédérale régionale à l'occasion de l'appel à projet IDEX1, puis l'Université Fédérale de Lille suite à l'appel à projet IDEX2...

Finis le projet d'une fédération transitoire et réversible, le temps de savoir si l'on choisit de se marier ou non entre les universités lilloises. **Il s'agit de choisir la fusion sans être capable de démontrer aux personnels et aux étudiants, la plus-value en terme de conditions de travail !**

Quelle place pour les personnels et les étudiants dans un tel établissement gigantesque qui de fait éloignera les sphères de décisions des personnels et des usagers ?



**Il n'y a rien à attendre de positif pour
les personnels et les étudiants !**

Dans un environnement d'austérité budgétaire, le coût de la fusion sera payé par les restructurations des services, le non renouvellement des précaires, le gel des emplois vacants, la réduction de l'offre de formation en quantité et en qualité comme cela a été le cas de toutes les fusions d'universités en France depuis Pécresse !

Si l'on vous vend les politiques de coopérations, répondez qu'elles peuvent être menées sans fusion ! Et rappelez aussi qu'au sein même de nos universités, on est incapable de gérer les redondances et concurrences internes !

NOUS SOMMES OPPOSÉS À CES RÉFORMES CAR ELLES VONT DÉGRADER LES CONDITIONS DE TRAVAIL !

POUR LES PERSONNELS : restructurations, mobilité imposés, licenciements d'agents contractuels, gel d'emplois et alourdissement des charges !

POUR LES ÉTUDIANTS, la "mobilité" forcée aussi : Afin de réaliser des économies, la mutualisation des cours et des services, c'est concrètement pour les étudiants, bouger pour assister aux enseignements, bouger pour accéder aux services, et ceci sans politique volontariste en terme de logements et de transport !

Alors que les étudiants sont de plus en plus précaires, cette « mobilité forcée » représente un coût supplémentaire en matière de transports ou de logements. Rappelons que le Nord-Pas-De-Calais est l'une des régions les moins dotées en logements CROUS et que le coût des transports, même pour les étudiants, est particulièrement élevé dans la métropole lilloise.

Moins de personnels pour accueillir plus d'étudiants, c'est assurément un mauvais présage en terme d'accès aux services

